



14ème législature

Question N° : 89	De M. Michel Vauzelle (Socialiste, républicain et citoyen - Bouches-du-Rhône)	Question écrite
Ministère interrogé > Affaires sociales et santé		Ministère attributaire > Solidarités et santé
Rubrique >économie sociale	Tête d'analyse >mutuelles	Analyse > Grand conseil de la mutualité. cessation de paiement. perspectives.
Question publiée au JO le : 03/07/2012 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Michel Vauzelle attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la situation du Grand conseil de la mutualité. Malgré son courrier en date du 12 juin 2012 dans lequel la préservation de l'emploi était très clairement définie comme une priorité, la direction du GCM a la volonté d'arriver rapidement à un plan de restructuration menaçant nombre des 1 200 emplois du Grand conseil. La préoccupation de Mme la ministre rejoint celle des collectivités locales qui l'ont exprimée à de nombreuses reprises. Le GCM est le second pourvoyeur de soins du département des Bouches-du-Rhône et plus de 200 000 patients sont, chaque année, soignés dans ses structures. La menace qui pèse sur ce dernier aura donc des conséquences graves sur l'ensemble du service public de la santé dans ce département. Il lui demande donc quelles mesures elle compte prendre afin d'assurer la pérennité du GCM.